

20210118_DL_02

OBJET : Cotisations 2021

Date de convocation :

6 janvier 2021

Date de séance :

18 janvier 2021

Date d'affichage :

3 février 2021

Membres en exercice : 46

Membres présents : 22

Membres votants : 30

Séance en présentiel et
visioconférence

Règles de fonctionnement selon
ordonnance du 1^{er} avril 2020 et
article 6 de la loi n°2020-1379
du 14 novembre 2020

ABSENTS : cf. PVS

Adoptée à l'unanimité

**Jours et heures d'ouverture du
syndicat mixte :**

Du lundi au vendredi
de 9h00 à 12h30
et de 14h00 à 17h30

L'an deux mille vingt et un, le dix-huit janvier à 17h30 le Comité Syndical légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Philippe VARLET, Président.

Etaient présents : BEUFILS Christian, BEAUMONT Joël, BLOCKLET Patrick, BLONDELLE Jean-Marie, BODIOU Thierry, BOHIN Pascal, DEBEUGNY François, DEFRANCE Hervé, DELETRE Margaux, DONA Mario, FRION Fabrice, JACQUES Laurent, LEBRUN Christian, LECOMTE Frédéric, LEMAIRE Anna-Maria, MAROTTE Philippe, MASSET Jacques, PARSIS Laurent, PAYEN Jean-Dominique, POUPART Patricia, SAINTYVES Bruno.

Secrétaire de séance : Laurent PARSIS

Pouvoirs : Guy PENAUD à Margaux DELETRE
Paul-Eric DECLE à Philippe VARLET
Jean GORRIEZ à Laurent PARSIS
James HECQUET à Laurent PARSIS
Jean-Philippe DELFOSSE à Philippe VARLET
Isabelle DE WAZIERS à Pascal BOHIN
Jean-Luc WALIGORA à Jean-Marie BLONDELLE
Olivier JARDE à Margaux DELETRE

La présente proposition fait suite aux éléments présentés lors du Débat d'Orientation Budgétaire du 17 novembre 2020. Au regard des dépenses projetées pour l'exercice 2021, il est proposé de maintenir la cotisation syndicale 2021 pour tous à 0,67€ par habitant. La cotisation du Département est maintenue à 0,50€ HT par habitant.

LE COMITE SYNDICAL

- Vu les statuts du syndicat mixte,
- Vu le débat d'orientation budgétaire du comité syndical du 17 novembre 2020,
- Vu le projet de Budget Primitif 2021.

DELIBERE

ARTICLE 1 – La cotisation 2021 des membres au budget principal de Somme Numérique s'élève à 0,50€ par habitant pour le Département de la Somme et à 0,67€ par habitant pour les EPCI. Le nombre d'habitants servant de base de calcul est issu des données publiées par la Direction Générale des Collectivités Locales sur le site du Ministère de l'Intérieur.

ARTICLE 2 – Ces cotisations détaillées ci-après seront prélevées en début d'année 2021 pour tous les membres par l'émission de titres de recette de Somme Numérique.

ARTICLE 3 – Le Président et le Trésorier du Grand Amiens et amendes sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Envoyé en préfecture le 28/01/2021

Reçu en préfecture le 28/01/2021

Affiché le

SLOW

ID : 080-258004365-20210118-210118_CS_DEL2-DE

Membre	population 2020 source dgcl	BUD	
Département	572 443	0,50	286 221,50
CA Amiens Métropole	184 158	0,67	123 385,86
CA Baie de Somme	50 089	0,67	33 559,63
CC Ave Luce Noye	22 252	0,67	14 908,84
CC de la Haute Somme	27 963	0,67	18 735,21
CC du Grand Roye	26 160	0,67	17 527,20
CC du Pays du Coquelicot	28 861	0,67	19 336,87
CC du Val de Somme	26 932	0,67	18 044,44
CC du Vimeu	23 243	0,67	15 572,81
CC Est de la Somme	20 729	0,67	13 888,43
CC Nièvre et Somme	28 608	0,67	19 167,36
CC Ponthieu Marquenterre	33 796	0,67	22 643,32
CC Somme Sud Ouest	39 431	0,67	26 418,77
CC Terre de Picardie	18 619	0,67	12 474,73
CC Territoire Nord Picardie	32 174	0,67	21 556,58
CC Villes Sœurs	38 308	0,67	25 666,36
			689 107,91